



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE

OCTOBRE 2022



Surzur

Atlas de la Biodiversité Communale
Plan d'actions



01

Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

PAGE 4

- 1.1. Mettre en place une politique de l'arbre en ville
- 1.2. Intégrer des mesures fortes de protection de l'environnement dans le PLU
- 1.3. Mettre à jour l'inventaire des mares et zones humides
- 1.4. Promouvoir l'accueil de la faune dans le bourg

02

Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

PAGE 11

- 2.1. Maintenir et restaurer les haies bocagères et talus
- 2.2. Créer d'un espace vert urbain
- 2.3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- 2.4. Préserver le foncier communal avec des enjeux de biodiversité

03

Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

PAGE 18

- 3.1. Instaurer des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics
- 3.2. Améliorer les pratiques d'entretien des espaces verts communaux
- 3.3. Favoriser les déplacements doux
- 3.4. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire
- 3.5. Engager et poursuivre les démarches de réduction des déchets
- 3.6. Préserver la ressource en eau

1. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

Description

Il s'agit d'identifier les démarches que la commune met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour mieux connaître la biodiversité et intégrer sa préservation dans les politiques d'urbanisme réglementaires (PLU, SCoT), et opérationnelles (ZAC, opérations d'aménagement) ainsi que dans la planification (choix politiques et stratégiques).

Détail des fiches actions

- 1.1. Mettre en place une politique de l'arbre en ville
- 1.2. Intégrer des mesures fortes de protection de l'environnement dans le PLU
- 1.3. Mettre à jour l'inventaire des mares et zones humides
- 1.4. Promouvoir l'accueil de la faune dans le bourg

Mettre en place une politique de l'arbre en ville

L'arbre en ville rend de nombreux services à l'homme. Il héberge aussi une faune, une flore très variée. Certains arbres sont liés à des aménagements urbains contemporains et rempliront un rôle de plus en plus important dans le temps, mais d'autres sont déjà anciens et sont de formidables atouts pour une zone urbaine. Lorsque l'on parle d'arbres têtards épargnés par l'extension urbaine, l'enjeu est encore plus fort. En effet ils sont probablement ce qui se fait de mieux en termes d'habitats arborés pour la biodiversité, et le temps pour les remplacer pleinement est très long.

L'arbre sous la forme de linéaire, et plus particulièrement la haie bocagère, est un lien très fort entre l'urbain et le rural car il permet la circulation des espèces. Surzur est par ailleurs une commune dotée d'un patrimoine arboré diversifié et étendu. L'inventaire des haies en milieu urbain a été réalisé : il s'agit aujourd'hui de mettre l'arbre au centre des actions de la commune.

La charte de l'arbre a été votée en juillet 2022, elle est donc annexée au PLU. Elle contient notamment une liste d'essences (dont une liste d'arbres fruitiers) préconisées à planter sur la commune. Elle oblige par ailleurs les porteurs de projets à fournir deux arbres que la commune replante pour chaque arbre abattu. La commune met également en place des vergers communaux sur les terrains dont elle est propriétaire.

Santé : La plantation d'arbres, notamment en ville, permet de lutter contre les îlots de chaleur, la séquestration du CO₂ et la filtration des polluants et particules fines. Vivre entouré d'arbres a aussi des bienfaits sur nos paramètres physiologiques (la tension, le stress, la respiration...) et sur la santé mentale. Les arbres et la végétation en général ont un effet tampon sur les inondations et empêchent l'érosion des sols. Les fruitiers assurent un rôle de production alimentaire.

Indicateurs

Nombre d'arbres plantés

Délai

2023, 2024

Mise en œuvre

- Recenser les arbres remarquables de la commune et les valoriser au travers d'une exposition de photographies.
- Planter des arbres et arbustes sur les parcelles communales : «un arbre, une naissance», le long de la RD20
- Végétaliser le centre à chaque aménagement
- Recenser les haies (réalisé en 2021 grâce à la bourse au permis de construire)
- Évaluer et modifier la charte de l'arbre mi-2023 pour le vote de la charte définitive

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Constructeurs, toute personne ayant un projet d'aménagement

Intégrer des mesures fortes de protection de l'environnement dans le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Il expose un diagnostic, établi selon les mêmes critères que les SCOT, et comporte un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), des orientations générales d'aménagement et de programmation, un règlement ainsi que des annexes (servitudes d'utilité publique, inventaire du patrimoine culturel, etc). Chacun de ces documents peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Des protections sont intégrées dans le PLU, dont la modification a été lancée en octobre 2021, en particulier sur les composantes végétales. Une attention particulière est portée sur l'arrêt de l'étalement urbain : la commune a d'ailleurs déjà classé plusieurs parcelles urbanisables en parcelles agricoles et humides. Cette démarche sera d'autant plus confortée lors de la révision du PLU en 2023.

D'ici 2025, l'identification dans le PLU de la trame bleue sera élaborée et l'inventaire des zones humides réalisé en vue de leur préservation.

Indicateurs

Mesures intégrées au PLU

Délai

2023 - 2025

Mise en œuvre

- Intégrer la charte de l'arbre dans le PLU
- Stopper de l'étalement urbain
- Déclasser des parcelles à urbaniser en parcelles agricoles et humides
- Empêcher l'installation d'une zone d'activité
- Racheter du foncier autour de l'église pour aménager un espace de vie végétalisé, une halle au marché et quelques logements

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM

Mettre à jour l'inventaire des mares et zones humides

De nombreuses études et recherches ont démontré l'importance des zones humides pour la gestion qualitative et quantitative de l'eau. Elles jouent également un rôle majeur pour la biodiversité et la préservation des paysages. De plus les zones humides assurent l'interface entre trame verte et trame bleue, et ont un effet tampon permettant la prévention des risques d'inondation.

Un inventaire des zones humides a été réalisé en 2007 sur la commune de Surzur dans le cadre du contrat de bassin versant de la commune de Pénerf et complété en 2010 par une étude des zones humides de la commune. Le PNRGM a par ailleurs lancé un inventaire participatif des mares, que tous les citoyens peuvent alimenter sur la plateforme participative : <https://observation.parc-golfe-morbihan.bzh/>.

La commune prévoit de mettre à jour l'inventaire des mares et des zones humides en 2025, en vue de leur préservation.

Santé : Les zones humides ont un rôle majeur pour la qualité de l'eau grâce à leurs fonctionnalités d'épuration et de dépollution, et pour la disponibilité de la ressource grâce à leur fonction de régulation (en stockant l'eau et prévenant ainsi les crues et en favorisant le renouvellement des nappes). Elles permettent en outre la régulation des effets liés aux changements climatiques.

Indicateurs

Réalisation de l'inventaire

Délai

2025

Mise en œuvre

- Mettre à jour l'inventaire des mares
- Mettre à jour l'inventaire des zones humides
- Relayer la plateforme participative du PNR pour l'inventaire des mares

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM

Promouvoir l'accueil de la faune dans le bourg

La fragmentation et la diminution des espaces naturels causées par l'urbanisation impliquent la diminution des milieux favorables à l'installation de la faune et de la flore.

La commune a donc mis en place un certain nombre d'actions pour végétaliser davantage le bourg. La végétalisation est prévue pour chaque aménagement sur la commune, les arbres sont maintenus ou replantés systématiquement, des vergers communaux ont été réalisés, l'entrée du bourg a été plantée en prairie fleurie en 2022. Les citoyens sont également incités à accueillir la flore chez eux par l'organisation d'une journée de la plante, d'une bourse aux plantes, la donation des plants de la commune lors des rotations hiver/été, la création d'une grainothèque et l'organisation d'une bourse à l'arbre en automne.

En outre, l'accueil de la faune dans le bourg est favorisé par la mise en place de gîtes à faune. Des nids d'hirondelles ont été achetés et installés sur les bâtiments communaux et une journée « Atelier hirondelles » a été organisée avec la Ligue de Protection des Oiseaux. La commune impose également la pose de gîte à faune sur les bâtiments privés en construction ou rénovation. L'objectif est de réaliser ces aménagements pour tout type d'oiseaux et de chauves-souris à compter de l'année 2023.

Santé : La faune, notamment les oiseaux et chauve-souris permettent la régulation des écosystèmes des villes par la prédation des ravageurs (rongeurs, insectes...) dont les moustiques limitant ainsi des nuisances et voire même le risque de transmission de maladies à l'Homme.

Indicateurs

Installation des gîtes
Evènements réalisés

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Renouveler les animations en faveur de l'accueil de la faune avec la LPO
- Renouveler les évènements comme « Plumes surzuroises » ou la nuit de la chouette
- Organiser des évènements de don de plantes
- Animer la grainothèque
- Poursuivre l'accompagnement des aménageurs et constructeur dans la pose des gîtes à faune sur les bâtiments

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM, LPO

2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

Description

Il s'agit de définir les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité notamment dans les opérations de gestion du territoire, en propre ou en conventionnement.

Détail des fiches actions

- 2.1. Maintenir et restaurer les haies bocagères et talus
- 2.2. Créer un espace vert urbain
- 2.3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- 2.4. Préserver le foncier communal avec des enjeux de biodiversité



Maintenir et restaurer les haies bocagères et talus

La haie assure de nombreuses fonctions favorables à l'environnement : son rôle de régulateur microclimatique permet de limiter les extrêmes de température sur les cultures et pâtures, son rôle paysager améliore le cadre de vie, et son rôle hydraulique de retenue des sols en cas de pluies permet de limiter les crues et les pollutions. Elle constitue un lieu de vie pour de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, une source de nourriture, et un axe de déplacement pour les mammifères, amphibiens, reptiles... Il est donc essentiel de préserver le bocage, très présent à Surzur.

L'inventaire des chemins creux, haies et talus du bocage, en partenariat avec l'Association de Défense de l'Environnement de Surzur et le club de marche, est en cours. Leur préservation passera ensuite par la sensibilisation des agriculteurs à l'intérêt du maintien du bocage, ainsi que par la protection du réseau bocager dans le PLU.

Santé : le bocage permet la régulation des inondations, la lutte contre les îlots de chaleur, la séquestration du CO2 et la filtration des polluants et des particules fines.

Indicateurs

Linéaire de haies et talus inventorié

Délai

2023

Mise en œuvre

- Réaliser l'inventaire participatif des chemins creux, haies et talus du bocage, en partenariat avec l'Association de Défense de l'Environnement de Surzur et le club de marche.
- Réaliser l'inventaire des arbres têtards et des vieux vergers : ces inventaires sont mis en place par le PNRGM dans le cadre de l'inventaire participatif
- Réaliser un diagnostic de gestion des bords de routes
- Remettre en état le chemin de Trémoyec
- Réaliser la cartographie et le balisage des chemins par l'association de randonnée

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Agriculteurs, GMVA, ADES, Association de randonnée

Créer un espace vert urbain

Espace de détente et de récréation, un espace vert en milieu urbain peut aussi être un espace support de la biodiversité. La création d'un espace vert urbain à vocation de loisir, promenade et pédagogie a été lancée sur la commune. Plusieurs options sont envisagées : la création d'un verger communal et d'un sentier d'interprétation botanique, l'installation de ruches communales... Pour les sentiers d'interprétation, le PNR dispose de gabarits « prêts à l'emploi » disponibles sur simple demande.

Des terrains ont été prospectés en vue d'une acquisition par la commune. Les projets mis en place dépendront de la réussite de ces acquisitions.

Santé : Un espace vert en milieu urbain permet une reconnexion quotidienne avec la « nature », ce qui a notamment des effets sur la santé mentale. C'est aussi une zone de bien-être qui accueille les activités sportives, et un lieu de lien social.

Indicateurs

Fréquentation et retours des habitants

Délai

2023

Mise en œuvre

- Acquérir des parcelles
- Aménager la zone pour la promenade
- Réaliser des aménagements pédagogiques
- Installer des ruches communales

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

La prolifération des Espèces Exotiques Envahissantes est l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. La lutte contre les EEE est donc devenue un problème très important et fait l'objet d'un début de réglementation communautaire et nationale.

Par ailleurs l'Etat a adopté un plan d'action national qui repose principalement sur deux types d'actions : Prévention (information et contrôles) et intervention (éradication et/ou limitation). Ce Plan nécessite des actions locales, pour beaucoup départementales.

La DREAL Bretagne, avec l'appui de la Région Bretagne, a initié en 2020 le travail de rédaction de la Stratégie Bretonne sur les EEE.

La commune est concernée par plusieurs espèces :

La lutte contre le Frelon asiatique est encouragée par la commune qui finance à 100% la destruction des nids.

L'arrachage du Baccharis a été effectué lors de 4 chantiers en 2021 et 2022. Une veille des zones arrachées sera nécessaire pour surveiller les rejets et éviter la recolonisation.

Une cartographie de la présence de Renouée du Japon est réalisée par la commune, et les zones colonisées sont bâchées.

La démoustication est assurée par le département, sauf sur la rivière de l'Épinay.

La présence potentielle de Myriophylle du Brésil et de Crassule de Helmes est à surveiller dans les plans d'eau.

Indicateurs

Présence d'espèces exotiques envahissantes

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Poursuivre le repérage et le bâchage de la renouée
- Poursuivre la veille sur l'ensemble des EEE
- Financer la destruction des nids de Frelons asiatiques et maintenir le référent à la mairie
- Poursuivre la coordination de la démoustication avec le département

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM, FREDON, Département

Préserver le foncier communal avec des enjeux de biodiversité

La gestion et maîtrise du foncier est un outil clé dans la préservation et la restauration de milieux qui doit être mobilisé de manière réfléchie et concertée.

Les démarches d'acquisition et de maîtrise foncière doivent répondre à des enjeux et à une cohérence de territoire. Une analyse préalable à l'occasion de la révision ou de la modification des documents de planification peut être une opportunité d'aborder cette question.

La priorité sera mise sur des éléments constitutifs de la trame verte et bleue ainsi que sur les milieux à forte naturalité ou biodiversité, mais toujours dans une logique d'enjeux de préservation ou de fonctionnalité. Les acquisitions se feront selon les opportunités.

Des milieux ont été identifiés comme intéressants lors de la phase d'inventaire de l'ABC (des fiches site ont été élaborées et se trouvent dans le diagnostic) comme notamment :

- Les lande et prairie humides de Quénicouché
- La lande à Bruyère Vagabonde de Lézuis

Indicateurs

Surface acquise

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Réaliser la prospection des milieux à enjeux sur la commune
- Mener une veille foncière
- Acquérir les parcelles à enjeux

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM

3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

Description

Il s'agit de définir les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour associer les citoyens et acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

Détail des fiches actions

- 3.1. Instaurer des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics
- 3.2. Améliorer les pratiques d'entretien des espaces verts communaux
- 3.3. Favoriser les déplacements doux
- 3.4. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire
- 3.5. Engager et poursuivre les démarches de réduction des déchets
- 3.6. Préserver la ressource en eau



Instaurer des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics

Deux critères environnementaux sont systématiquement imposés sur tous les gros marchés :

- Lorsqu'un chantier nécessite la coupe d'un arbre, deux doivent être replantés.
- La commune réalise le suivi des déchets de chantier, et le paiement n'est réalisé qu'à la réception du bordereau d'élimination des déchets.

Indicateurs

Nombre de marchés avec intégration des critères

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Intégration les critères environnementaux dans tous les marchés

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Lauréats de marchés publics

Améliorer les pratiques d'entretien des espaces verts communaux

La gestion différenciée vise à adapter les pratiques de gestion, notamment d'entretien, aux spécificités de chaque espace. Elle permet de favoriser la biodiversité sur ces espaces, par exemple en diversifiant les milieux ou en supprimant l'utilisation des pesticides, et d'en réduire les coûts et le temps de gestion en tenant compte des usages. En effet, lorsqu'ils sont moins perturbés par l'action de l'Homme, ces espaces peuvent permettre aux espèces végétales de se développer plus naturellement et servir d'abris, de ressource alimentaire et de zone de reproduction pour la faune.

Sur la commune, de l'éco pâturage (qui consiste à faire pâturer les espaces plutôt que de les faucher ou les débroussailler) a été mis en place en 2021 sur certains espaces communaux, notamment à Lobreon, sur le champ du presbytère et le long de la RD20. Les moutons appartiennent à des agriculteurs de Sarzeau et Surzur, liés à la commune par une convention agricole.

L'entretien sans produit phytosanitaire a également été lancé auprès des services techniques. Ceux-ci ont par ailleurs été formés aux bonnes pratiques d'abattage et d'élagage des arbres.

Santé : Suppression de l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine pour les agents et les habitants. Cela favorisera également les pollinisateurs, auxiliaires direct des cultures et donc de notre alimentation. La protection de la ressource en eau en résulte aussi.

Indicateurs

Surfaces concernées par la gestion différenciée

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Réaliser un diagnostic et une classification des espaces pour adapter le type de gestion
- Sensibiliser et former les techniciens aux pratiques alternatives de la gestion différenciée
- Accompagner les changements des perceptions de la nature (propre/sale) en communiquant auprès du grand public dont les établissements scolaires, centres de loisirs, associations de la commune
- Poursuivre l'écopâturage

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Agriculteurs

Favoriser les déplacements doux et les transports en commun

Les déplacements routiers en voiture individuelle sont l'une des causes principales des émissions de gaz à effet de serre. La commune a donc pour ambition de limiter ce trafic en favorisant les déplacements doux ou en évitant la nécessité pour les habitants d'utiliser leur voiture.

Dans cette optique, l'un des objectifs est de dynamiser le centre bourg pour permettre aux surzurois de faire leurs courses sur place.

Des aménagements cyclables au sein de la commune et permettant la jonction de Surzur avec Theix-Noyal et le Tour-du-Parc seront développés et un parking à vélo ainsi qu'une aire de gonflage seront construits.

La commune réalisera un plan des cheminements doux (pédestre, cyclable, équestre) pour mieux les développer et les promouvoir par une communication adaptée.

Pour favoriser le co-voiturage et l'autopartage, une « bourse aux trajets » sera mise en place pour mettre en lien les surzurois qui se rendent quotidiennement à Vannes ou Sarzeau, seuls, en voiture.

Un travail a été lancé avec GMVA pour améliorer la fréquence des transports en commun depuis et vers Vannes. Un bilan sera réalisé sur l'augmentation déjà opérée (6 passages aujourd'hui contre 3 auparavant). Une liaison complémentaire aux lignes urbaines de GMVA entre Surzur, Theix-Noyal et Sarzeau est envisagée.

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a mis en place une navette gratuite pour permettre aux personnes âgées, fragilisées par la maladie ou le handicap et sans moyen de locomotion de se déplacer sur le territoire de la commune. Il est envisagé de l'étendre jusqu'à Theix et/ou Sarzeau.

Santé : Favoriser les déplacements doux a pour effets de réduire la pollution de l'air, tout en incitant aux activités physiques ou facilitant le lien social.

Indicateurs

Utilisation des déplacements doux par les surzurois

Délai

2023

Mise en œuvre

- Développer les aménagements cyclables
- Réaliser un plan des déplacements doux et en faire la communication
- Construire un parking à vélo avec une aire de gonflage
- Mettre en place une bourse aux trajets
- Poursuivre le renforcement de la fréquence des lignes de transports en commun
- Etendre le Balladin aux associations et aux habitants du Hézo, de Theix-Noyal et de la Trinité-Surzur

Porteur de projet

Commune, GMVA, CCAS

Partenaires :

GMVA, CCAS

Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

L'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. A l'instar de la trame verte et bleue (TVB), conçue essentiellement pour les espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.

En 2022, les horaires d'éclairage de la commune ont été considérablement réduits pour une extinction à 21h et un rallumage à 6h30. Dans le centre, l'extinction se fait à 23h les mercredis, jeudis, vendredis et samedis. Pour les lotissements, la commune poursuit son incitation à la réduction du temps d'éclairage, l'extinction se fait en général à 22h.

Une fonction essentielle de la lumière pour le vivant est de lui permettre de voir son environnement. Cependant, la lumière agit également sur différents processus comportementaux ou physiologiques indépendants de la vision. Par exemple, elle influe sur le rythme biologique et sur la régulation hormonale. Chaque longueur d'onde possède ainsi une action relativement précise qui varie en fonction des groupes d'espèces. Cette sensibilité à telle ou telle longueur d'onde est encore relativement méconnue. Néanmoins, en l'état des connaissances, les plages correspondant au bleu, au vert et au rouge ressortent comme les plus impactantes. Sont donc préconisées les ampoules à spectre étroit et aux couleurs chaudes : oranges ou ambrées (pour limiter les impacts sur l'Homme et les autres êtres vivants). L'orientation de la lumière joue aussi un rôle important : la lumière émise vers le ciel et plus largement au-dessus de l'horizontale doit être réduite pour éviter les halos lumineux au-dessus des villes.

Santé : la réduction de l'éclairage nocturne permet la limitation des perturbations des rythmes chronobiologiques et leurs impacts sur la santé tels que des troubles du sommeil, de la fatigue, du stress...

Indicateurs

Temps d'éclairage
Identification de la trame noire

Délai

En continu
2023 pour la trame noire

Mise en œuvre

- Identifier une trame noire à l'échelle de la commune et l'intégrer au PLU
- Faire évoluer la programmation de l'éclairage public : réduction du temps d'éclairage (éteindre plus tôt, détecteurs de mouvement, programmer en fonction des quartiers et/ou des saisons)
- Informer les habitants de la commune sur l'intérêt de réduire la pollution lumineuse
- Sensibiliser les entreprises privées des zones d'activités à la réglementation de l'éclairage de nuit
- Installer des ampoules à couleurs chaudes
- Poursuivre la communication pour la réduction de l'éclairage dans les lotissements.

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Morbihan énergies, PNRGM

Engager et poursuivre les démarches de réduction des déchets

La commune est engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : des communications sont faites dans le bulletin d'information municipal en promouvant l'application Too good to go et en relayant les campagnes « Zéro déchets » de GMVA et du PNR.

La commune se pose également en appui à la mise en place de repair cafés, qui ont lieu pendant une journée tous les mois. Une plateforme de partage d'outils entre voisins a aussi été mise en place.

La mairie a signé la charte Tara et honore ses engagements dans la réduction de l'utilisation du plastique : des gourdes ont par exemple été distribuées aux services techniques. De plus, la réduction de l'utilisation des plastiques fait partie de tous les cahiers des charges imposés par la mairie.

La veille et la lutte contre les pratiques illégales de brûlage des déchets est également prévue, mais aucune contravention n'a été constatée depuis le début du mandat.

Indicateurs

Quantité de déchets

Délai

En continu

Mise en œuvre

- Mettre en place un compostage collectif aux résidences de Lobreont
- Communiquer dans le bulletin municipal sur le gaspillage alimentaire, promouvoir de l'application Too good to go, relayer des campagnes Zéro déchets de GMVA et du PNR
- Mettre en place des Repair cafés une fois par mois
- Mettre en place une plateforme de partage d'outils entre voisins
- Equiper les services techniques de gourdes
- Mener une campagne de poches à huîtres
- Travailler avec les services de la commune, l'architecte et le maître d'œuvre de la maison de la petite enfance pour réduire l'utilisation de plastiques
- Sensibiliser le nouveau policier municipal sur les pratiques illégales de brûlage des déchets, verbalisations et sanctions

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

GMVA, PNRGM, commerçants

Préserver la ressource en eau

La protection de l'eau est un enjeu de première importance, compte tenu des changements climatiques et de la proximité de Surzur avec la mer.

La commune agit ainsi pour la protection des eaux pluviales face aux mégots en installant des cendriers, aux déjections canines en proposant des sacs et en nettoyant les rues, et aux hydrocarbures. Une campagne d'apposition des tags « La mer commence ici » sera organisée en 2022 pour sensibiliser les citoyens à la pollution de l'eau.

La mairie assure aussi la sensibilisation des propriétaires sur le curage des fossés. La promotion d'une gestion maîtrisée et non systématique permet d'éviter des fossés à nu, et la végétation ainsi maintenue assure l'épuration de l'eau.

Enfin, les dernières fosses en assainissement non collectif (ANC) doivent être mises en conformité par les particuliers. Une relance leur a été faite par le préfet en 2021, avec des pénalités encourues si la rénovation n'est pas réalisée.

Indicateurs

ANC conformes
Qualité de l'eau

Délai

2022 - 2023

Mise en œuvre

- Mener une campagne d'apposition des TAG « La mer commence ici » près des avaloirs contre la pollution des mégots avec la maison des jeunes en 2022
- Réaliser des relances par le préfet pour la mise en conformité des fosses ANC, avec pénalités
- Sensibiliser aux bonnes pratiques d'entretien et au non busage des fossés

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

PNRGM

FINANCEURS DU PROJET



AMBON



PARTENAIRE TECHNIQUES



Rédaction et cartographie :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan : Alexandre Crochu, Annaëlle Mézac, Bastien Moisan, David Lédan, Laurette Cervera, Maxime Le Roy, Marion Neymeyer, Xavier Blondel et Marion Rahuel

Relecture : Eric Mahé

Mairie de Surzur



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
8 boulevard des îles - CS 50213 - 56006 Vannes cedex
02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh
www.parc-golfe-morbihan.bzh